



La Lettre d'information de Molsheim

N°2 et 3 / 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni le dimanche 30 mars sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire a demandé l'observation d'une minute de silence à la mémoire de Michel Declerck, décédé brutalement dans la nuit du jeudi 20 au vendredi 21 mars, à la veille des élections municipales. Figure emblématique des Services techniques de la Ville de Molsheim, il restera à jamais associé à l'Hôtel de la Monnaie et était apprécié par tous les concitoyens pour son sens de la parole donnée. L'assemblée a rendu un dernier hommage à ce Molshémien d'adoption pour son implication et sa contribution précieuse à la vie de la cité Bugatti.

Point 1 : Installation du Conseil municipal et élection du maire

La doyenne de l'assemblée, Mme Evelyne Bernhart, et le benjamin, M. Maxime Munschy ont respectivement été désignés comme présidente et secrétaire de séance. A l'issue des élections à bulletin secret, M. Laurent Furst a été élu comme maire de Molsheim.

Point 1 : Création de cinq postes d'adjoint au maire pour la durée du mandat

Le Conseil municipal a décidé la création de cinq postes d'adjoint au maire pour la durée du mandat. Les cinq adjoints sont M. Jean Simon, Mme Chantal Jeanpert, M. Jean-Michel Weber, Mme Renée Serrats et M. Gilbert Steck.

Point 2 : Détermination du régime des indemnités de fonction du maire et des adjoints pour la durée du mandat

Sur la base de l'article L.2122-2 du CGCT le nombre des adjoints au maire peut être fixé au maximum à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. La strate démographique à laquelle appartient Molsheim comprend 29 conseillers municipaux. De ce fait le nombre maximal autorisé d'adjoints est de huit. Ainsi le montant total des indemnités annuelles susceptible d'être versé s'élève à 36 379,92 € pour le maire et à 116 415,36 € pour les huit adjoints potentiels.

Fonction	Prénom et nom	Indemnité mensuelle brute	Indemnité mensuelle nette
Maire	Laurent Furst	2 983,65 €	2 373,11 €
Adjoint	Jean Simon	1 193,47 €	1 073,94 €
Adjoint	Chantal Jeanpert	1 193,47 €	1 073,94 €
Adjoint	Jean-Michel Weber	1 193,47 €	1 073,94 €
Adjoint	Renée Serrats	1 193,47 €	1 073,94 €
Adjoint	Gilbert Steck	1 193,47 €	1 073,94 €

Point 3 : Désignation des délégués municipaux au sein des organismes extérieurs – Etablissements publics de coopération intercommunale : Sivom de Molsheim - Mutzig et environs

Le Conseil municipal a désigné le maire, M. Laurent Furst et les adjoints, Mme Chantal Jeanpert, M. Jean-Michel Weber et M. Gilbert Steck, en qualité de délégués de la Ville de Molsheim auprès du Comité directeur du Sivom de Molsheim-Mutzig et environs.

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 14 avril sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst

Point 1 : Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2014 Le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2014.

Point 2 : Délégations permanentes du Conseil municipal au Maire pour la durée du mandat – application de l'article L 2122-22 du CGCT. Le Conseil municipal a décidé de donner les délégations suivantes au Maire et ce durant toute la durée de son mandat :

1. Arrêt et modification de l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux
2. Fixation, sur proposition du délégataire de service public, des tarifs, redevances et droits d'activités d'animation et des services annexes du camping municipal
3. Réalisation, dans les limites fixées par le conseil municipal, d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et d'opérations financières utiles à la gestion des emprunts. Sont comprises les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article, et l'exécution à cet effet des actes nécessaires
4. Prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget
5. Conclusion et révision des contrats de location ou de mise à disposition de biens meubles et immeubles, des concessions privatives du domaine public ainsi que des contrats de prestation de services pour une durée n'excédant pas six ans, étant précisé que sont exclus de la présente délégation les baux à usage d'habitation, professionnel ou commercial
6. Passation de contrats d'assurance ayant fait l'objet d'un examen préalable de la commission des finances et du budget (sauf avenants et contrats existants) et acceptation d'indemnités de sinistre y afférentes
7. Création de régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux. Les régies d'avance restent *a contrario* de la compétence du Conseil municipal
8. Délivrance et reprise des concessions dans les cimetières
9. Aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à concurrence de 4 600 euros
10. Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
11. Fixation, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), du montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et réponse à leurs demandes
12. Création de classes dans les établissements d'enseignement primaire (écoles maternelle et élémentaire) après obtention des autorisations d'ouverture prononcées par l'Education nationale
13. Fixation des reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ou d'un plan d'alignement
14. Exercice, au nom de la commune, des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, à l'exception des subdélégations prévues à l'article L.213-3 de ce même code
15. Décision d'intenter des actions en justice au nom de la commune ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal
16. Règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux comportant exclusivement des dégâts matériels. Acceptation à l'inverse des règlements définitifs des préjudices occasionnés par des tiers à l'exclusion de ceux portant sur des dommages corporels

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 14 avril 2014 -

17. Décision de donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local
18. Réalisation de lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 5 millions d'euros
19. Exercice, au nom de la commune, du droit de préemption défini par l'article L.214-1 du code de l'urbanisme dans les limites du zonage défini par le Conseil municipal
20. Exercice, au nom de la commune, du droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme
21. Autorisation, au nom de la commune, du renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Rappel : le maire doit rendre compte en séance de l'utilisation de ces délégations.

Point 3 : Organisation des commissions municipales - Commissions d'instruction : institution des commissions permanentes du Conseil municipal (CPCM) pour la durée du mandat

Le Conseil municipal a décidé l'institution de cinq commissions permanentes pour la durée du mandat

CPCM	Présidence	Fonction
1 ^{ère} CPCM : Commission culture et patrimoine	Jean Simon	Adjoint au maire
2 ^e CPCM : Commission affaires sociales et scolaires	Chantal Jeanpert	Adjoint au maire
3 ^e CPCM : Commission finances et budget : Commission affaires sportives	Jean-Michel Weber	Adjoint au maire
4 ^e CPCM : Commission sécurité	Renée Serrats	Adjoint au maire
5 ^e CPCM : Commission travaux et urbanisme	Gilbert Steck	Adjoint au maire

Chaque CPCM est ouverte à l'ensemble des membres du Conseil municipal mais aucune séance n'est publique.

Point 4 : Organisation des commissions municipales - Commission légale d'appel d'offres

Le Conseil municipal a procédé à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

Titulaires	Suppléants
Guy Salomon	Jean-Michel Weber
Aydin Bolat	Séverine Munch
Gilbert Steck	Evelyne Bernhart
Danielle Huck	Catherine Wolff
Maxime Munschy	Marie Béatrice Devidts

Point 5 : Délégation de service public - Commission légale d'ouverture des plis

Pour une commune de 3 500 habitants et plus, la Commission de délégation de service public est composée du maire ou de son représentant, président, et de cinq membres titulaires élus par le conseil municipal. Il a été procédé à l'élection des cinq mêmes membres titulaires et suppléants que ceux élus pour la Commission d'appel d'offres.

Point 6 : Organisation des commissions municipales – Marché à procédure adaptée – Commission de la commande publique

Le Conseil municipal a décidé la création d'une commission informelle dénommée "Commission de la commande publique" dans le but d'assurer la transparence des décisions prises dans le cadre de ces marchés.
Cette commission sera présidée par le président de la commission d'appel d'offres et sera composée de deux de ses membres à savoir, Mmes Marie-Béatrice Devidts et Danielle Huck.

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 14 avril 2014 -

Point 7 : Organisation des commissions municipales – Commissions légales : Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CCAPH)

Dans les communes de plus de 5 000 habitants, il est créé une Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CCAPH), composée notamment des représentants de la commune (six personnes), d'associations d'usagers (trois personnes) et d'associations représentant les personnes handicapées (trois personnes). Cette commission est présidée par le Maire. Les six membres représentants de la commune et désignés par le Conseil municipal sont : Mmes Renée Serrats, Marie-Béatrice Devidts, Mireille Sitter et MM. Guy Salomon, Gilbert Steck, Thierry Peter.

Point 8 : Organisation des commissions municipales – Commissions consultatives : commission spéciale "Succession Albert Hutt"

Le Conseil municipal a procédé aux désignations au sein de la commission spéciale "Succession Albert Hutt" :

Membres du conseil :
MM. Laurent Furst (président), Jean Simon (président délégué), Jean-Michel Weber, Vincent Chatte, Patrick Marchini, Maxime Lavigne, et Mmes Renée Serrats, Evelyne Dingens, Cindy Cardoso.

Membres extérieurs :
l'exécuteur testamentaire, M. Paul Dentz et la trésorière de Molsheim.

Point 9 : Désignation des délégués municipaux au sein des organismes extérieurs – Etablissements scolaires : établissements publics locaux d'enseignement du second degré

L'assemblée délibérante a désigné 14 représentants titulaires et 14 représentants suppléants en qualité de délégués du Conseil municipal auprès des conseils d'administration des Etablissements publics locaux d'enseignement de la ville de Molsheim

Etablissements	Titulaires	Suppléants
Collège Henri Meck	Sylvie Teterycz	Danielle Huck
	Evelyne Bernhart	Mireille Sitter
Collège Bugatti	Jean-Michel Weber	Valérie Deblock
	Catherine Wolff	Danielle Heller
	Joëlle Wach	Philippe Heitz
Lycée Henri Meck	Maxime Munsch	Sylvie Teterycz
	Evelyne Bernhart	Guy Salomon
	Philippe Heitz	Evelyne Dingens
Lycée Louis Marchal	Marie-Béatrice Devidts	Philippe Heitz
	Gilbert Steck	Thierry Peter
	Sylvie Teterycz	Aydin Bolat
Lycée Camille Schneider	Joëlle Wach	Evelyne Dingens
	Catherine Wolff	Danielle Heller
	Séverine Munch	Evelyne Bernhart

Point 10 : Désignation des délégués municipaux au sein des organismes extérieurs – Etablissements publics scolaires : écoles primaires

L'assemblée délibérante a désigné les représentants en qualité de délégués titulaires ou suppléants du Conseil municipal auprès des Conseil d'école des établissements primaires de la Ville de Molsheim.

Etablissements	Représentants	
Ecole maternelle du Centre	Valérie Deblock	
Ecole maternelle de la Bruche	Evelyne Dingens	
Ecole maternelle des Prés	Patrick Marchini	
Ecole élémentaire de la Monnaie	Chantal Jeanpert (titulaire)	Evelyne Bernhart (suppléante)
Ecole élémentaire des Tilleuls	Chantal Jeanpert (titulaire)	Danielle Heller (suppléante)

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 14 avril 2014 -

Point 11 : Désignation d'un représentant de la Ville au sein de l'association St-Joseph Il a été décidé de désigner M. Vincent Chatte comme représentant de la Ville de Molsheim auprès de l'association Saint-Joseph

Point 12 : Désignation des délégués municipaux au sein d'un établissement public communal : Centre communal d'action sociale Le Conseil municipal a désigné les délégués appelés à siéger auprès du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de la Ville de Molsheim.

Membres élus du CCAS	
Chantal Jeanpert	Adjointe
Catherine Wolff	Conseillère municipale
Marie-Béatrice Devidts	Conseillère municipale
Danielle Huck	Conseillère municipale
Mireille Sitter	Conseillère municipale
Cindy Cardoso,	Conseillère municipale
Evelyne Dingens	Conseillère municipale
Vincent Chatte.	Conseiller municipal

Huit membres complémentaires seront nommés ultérieurement au titre notamment des représentants des associations sociales et caritatives.

Point 13 : Désignation des délégués municipaux au sein des organismes extérieurs – Syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures de Molsheim-Mutzig et environs Le Conseil municipal a désigné MM. Gilbert Steck et Guy Salomon en qualité de délégués de la Ville de Molsheim auprès du Syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères

Point 14 : Désignation des délégués municipaux au sein des organismes extérieurs – Comité des Fêtes de la ville de Molsheim Le Conseil municipal a désigné l'adjoint aux travaux, M. Gilbert Steck et les conseillers municipaux, Mmes Evelyne Bernhart, Danielle Heller et M. Maxime Munsch pour siéger au comité d'administration du Comité des fêtes.

Point 15 : Désignation des délégués municipaux au sein des organismes extérieurs – Office municipal des sports Le Conseil municipal a désigné l'adjoint aux sports, M. Jean-Michel Weber, et les conseillers municipaux, Mmes Valérie Deblock, Danielle Heller, Danielle Huck Joëlle Wach et MM. Maxime Lavigne, Patrick Sabatier, Vincent Chatte, en tant que représentants auprès du Comité directeur de l'Office municipal des sports de la Ville de Molsheim.

Point 16 : Désignation des délégués municipaux au sein des organismes extérieurs – L'association des Bénévoles du chantier de la Chartreuse Le Conseil municipal a désigné l'adjoint à la culture, M. Jean Simon et la conseillère municipale, Mme Marie-Béatrice Devidts, en tant que représentants auprès du Comité directeur de l'association des Bénévoles du chantier de la Chartreuse

Point 17 : Désignation des délégués municipaux au sein des organismes extérieurs – Etablissements publics de santé : conseil de surveillance de l'Hôpital local de Molsheim Le Conseil municipal a désigné le maire, M. Laurent Furst et l'adjointe aux affaires sociales, Mme Chantal Jeanpert, en tant que représentants de la Ville de Molsheim auprès du conseil de surveillance de l'Hôpital local. M. Le Maire y siègera en tant que président.

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 14 avril 2014 -

Point 18 : Désignation des délégués municipaux au sein des organismes extérieurs – Etablissements publics de santé : conseil de la vie sociale de l'Hôpital local de Molsheim

Le Conseil municipal a désigné Mme Cindy Cardoso en qualité de déléguée du Conseil municipal au sein du conseil de la vie sociale de l'Hôpital local de Molsheim.

Point 19 : Désignation des délégués municipaux au sein des organismes extérieurs – Etablissements publics de santé : "les Amis des personnes âgées de l'Hôpital local de Molsheim"

Le Conseil municipal a désigné Mme Evelyne Bernhart en qualité de déléguée du Conseil municipal au sein de l'association "les Amis des personnes âgées de l'Hôpital local de Molsheim".

Point 20 : Organisation des commissions municipales – Commissions légales : cooptation des membres de la Commission communale des impôts directs

Le Conseil municipal a établi la liste des 32 commissaires presentis au titre de la Commission communale des impôts directs. La désignation définitive des huit commissaires titulaires et des huit commissaires suppléants sera arrêtée ultérieurement par Monsieur le Directeur des services fiscaux, Monsieur le Maire ou son adjoint délégué assurant de plein droit la présidence de la Commission communale des impôts directs.

Point 21 : Organisation des commissions municipales – Commissions légales : comité technique paritaire

Le Conseil municipal a fixé à cinq le nombre de membres titulaires représentant le personnel et à cinq le nombre de membres titulaires représentant l'organe délibérant auprès du Comité technique de la Ville de Molsheim. Les membres suppléants sont représentés en nombre égal au titre de chacun des deux collèges. L'élection des représentants du personnel est programmée le jeudi 4 décembre 2014.

Point 22 : Désignation des délégués municipaux au sein des organismes extérieurs – Etablissements publics à caractère cultuel : Fabrique de l'église catholique

Le Conseil municipal a désigné l'adjoint aux affaires culturelles, M. Jean Simon, en tant que délégué de Monsieur le Maire auprès du Conseil de fabrique de l'Eglise catholique de Molsheim.

Point 23 : Désignation des délégués municipaux au sein des organismes extérieurs – Société d'économie mixte locale "le Foyer de la Basse-Bruche"

Le Conseil municipal a désigné M. le Maire, Laurent Furst, en tant qu'administrateur titulaire du Conseil d'administration de la Société intercommunale de construction de Molsheim-Mutzig et environs "Le Foyer de la Basse-Bruche". M. Aydin Bolat a été désigné comme administrateur suppléant.

Point 24 : Désignation des délégués municipaux au sein des organismes extérieurs – Syndicat Intercommunal forestier mixte de Haslach

Le Conseil municipal a désigné Maître Arsène Hitier et M. Fernand Mehl en qualité de délégués de la Ville de Molsheim auprès du Comité syndical du syndicat mixte de Haslach.

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 14 avril 2014 -

Point 25 : Désignation du correspondant défense de la ville de Molsheim Le Conseil municipal a désigné l'adjointe à la sécurité, Mme Renée Serrats, en qualité de correspondant défense pour la commune.

Point 26 : Comité national d'action sociale - Désignation d'un délégué Le Conseil municipal a désigné l'adjoint aux finances, M. Jean-Michel Weber, en qualité de délégué local des élus auprès du Comité nationale d'action sociale.

Point 27 : Etablissement public foncier du Bas-Rhin - Désignation des délégués de la commune de Molsheim Le Conseil municipal a désigné l'adjoint aux finances, M. Jean-Michel Weber, en qualité de délégué titulaire auprès de l'Etablissement public foncier du Bas-Rhin. M. Maxime Lavigne a été désigné comme délégué suppléant.

Point 28 : Commission consultative communale de la chasse – Désignation de deux délégués Le Conseil municipal a désigné l'adjoint aux finances, M. Jean-Michel Weber et M. Philippe Heitz, en tant que délégués du Conseil municipal appelés à siéger au sein de la commission consultative communale de la chasse.

Point 29 : Vidéo protection - Comité d'éthique La vidéoprotection est un outil au service de la politique de sécurité et de prévention. La Ville de Molsheim a rédigé une charte par laquelle elle s'engage à aller au-delà des obligations législatives et réglementaires qui encadrent le régime de la vidéoprotection ainsi qu'à garantir aux citoyens un degré de protection supérieur. Le Conseil municipal a décidé la création d'un comité d'éthique afin de veiller à ce que l'utilisation du dispositif de vidéo protection ne porte pas atteinte aux libertés individuelles fondamentales. L'assemblée en a fixé la composition comme suit :

Collège des élus	Collège des personnalités qualifiées	Collège des représentants des associations
Sylvie Teterycz	Pascal Dumoulin Directeur de l'Hôpital local	Claude Padowicz Kiwanis
Danielle Heller	Simone Kessler Proviseur du lycée Louis Marchal	Dany Schitter Trampoline
Patrick Marchini	Emilio Sorroche, Gérant du Super U	Geneviève Simon Caritas - secours catholique

Point 30 : Messier-Bugatti-Dowty – Création d'un comité local d'information et de concertation – Désignation du représentant de la ville de Molsheim Le Conseil municipal a désigné l'adjointe à la sécurité, Mme Renée Serrats, pour représenter la Ville de Molsheim auprès du comité local d'information et de concertation "Messier-Bugatti-Dowty".

Point 31 : Fiscalité directe locale – Décision en matière de fixation des taux d'imposition pour l'exercice 2014 Les taux d'imposition pour 2014 sont maintenus par rapport à 2013, la pression fiscale supportée par le contribuable local est arrêtée comme suit :

Nature de la taxe	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	Cotisation foncière des entreprises
Taux d'imposition 2012	20,10 %	10,21 %	32,40 %	17,22 %

→ Pour la 9^e année consécutive, le Conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux communaux afin de pas accroître la pression fiscale supportée par les Molshémiens.

Point 32 : Subvention à l'association Accord – Exercice 2013	L'Association Accord intervient dans l'aide aux victimes d'infractions pénales sur le secteur de Molsheim. En raison des nombreuses actions menées par cette association au cours de l'exercice 2012 à Molsheim, l'assemblée délibérante a décidé de leur attribuer une subvention d'un montant de 2 100 € au titre de l'année 2013.
Point 33 : Subvention à l'école élémentaire des Tilleuls pour l'organisation de classes de découverte à Muckenbach	Sur la base des critères d'aides retenus pour l'organisation de classes de découverte ou transplantées au profit des élèves relevant des écoles primaires et de l'éducation spéciale des collèges, il a été décidé de verser une participation de 3 285 € à l'école des Tilleuls. Cette subvention contribue au financement d'une classe transplantée qui se tiendra à Muckenbach du 6 au 10 octobre 2014 et qui concernera 73 élèves originaires de Molsheim
Point 34 : Convention d'adhésion "Alsace Marchés Publics"	<p>Soucieux de moderniser leurs achats publics et de faciliter l'accès des entreprises à la commande publique, la Région Alsace, les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, la ville et la communauté urbaine de Strasbourg, la ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace agglomération ont créé la plateforme mutualisée et dématérialisée "Alsace Marchés Publics" (www.alsacemarchespublics.eu), dédiée à la passation des marchés publics. Opérationnelle depuis le 1^{er} octobre 2012 pour l'ensemble de ces sept collectivités, elle produit des résultats encourageants qui ont incité la Ville de Molsheim à y adhérer.</p> <p>Cette adhésion se fait par approbation d'une convention qui prendra fin à l'échéance du marché en cours avec la société qui héberge et maintient la plateforme, à savoir en juin 2015. Une charte d'utilisation en définit les règles d'utilisation ainsi que les différentes responsabilités de l'ensemble des utilisateurs.</p> <p>Le Conseil municipal a approuvé la convention d'adhésion à la plateforme "Alsace Marchés Publics".</p>
Point 35 : Finances et Budget – télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité : avenant à la convention pour la télétransmission des documents budgétaires	<p>Le programme Actes (Aide au contrôle de légalité dématérialisé) a été conçu et conduit par le ministère de l'Intérieur pour permettre aux collectivités de transmettre leurs actes au contrôle de légalité par voie électronique.</p> <p>Le Conseil municipal a décidé d'étendre la télétransmission des actes réglementaires soumis au contrôle de légalité aux actes budgétaires.</p>
Point 36 : Tableau des effectifs – Modifications	Dans le cadre des avancements de grades possibles au cours de l'année 2014, des ouvertures de postes ont eu lieu lors de la séance du 21 février pour pouvoir procéder à la nomination des agents concernés. Un agent ayant obtenu les résultats de son examen professionnel après cette date, il convient d'ouvrir le poste correspondant pour pouvoir nommer l'agent dans son nouveau grade au 1 ^{er} juin 2014.

***Prochaine séance du Conseil municipal :
lundi 30 juin à 18 h
en salle du Conseil.***